



Outil d'analyse du risque phytosanitaire (ARP) de CABI

Formulaire de questions l'évaluation du risque et d'options de gestions

Évaluation du risque et facteurs à considérer

Chaque organisme nuisible nécessitant potentiellement des mesures phytosanitaires, une évaluation du risque doit être complétée.

La section évaluation du risque de l'outil ARP est composée d'un ensemble de questions, élaborées conformément aux exigences énoncées dans les NIMP 11 (p. 11 à 22).

Elles sont classées sous les rubriques suivantes:

- Probabilité d'entrée
- Probabilité d'établissement
- Probabilité de dissémination
- Conséquences potentielles (économiques, environnementales et sociales)

Chaque question peut se voir attribuer une cote de risque: élevé (high), moyen (medium), faible (low), négligeable (negligible) et un niveau de confiance: élevé (high), moyen (medium), faible (low).

Sous chaque rubrique, un commentaire sommaire, une cote et un niveau de confiance doivent être attribués.

Probabilité d'entrée d'un organisme nuisible

1. Quelle est la probabilité que l'organisme nuisible soit associé à la filière à l'origine ?

Facteurs à considérer :

- Prévalence de l'organisme nuisible dans la zone d'origine
- Présence du stade de développement de l'organisme nuisible associé à la filière
- Calendrier saisonnier
- Moyens de lutte mis en place au lieu d'origine

2. Quelle est la probabilité que le volume et la fréquence d'importation de la filière supporte l'entrée de l'organisme nuisible ?

3. Probabilité de survie au transport ?

Facteurs à considérer :

- Vitesse et condition du transport
- Durée et vulnérabilité des stades de développement pendant le transport
- Interceptions précédentes de l'organisme nuisible
- Procédures commerciales (par exemple réfrigération) appliquées à l'envoi

4. Quelle est la probabilité que l'organisme nuisible survive aux procédures de lutte en vigueur ?

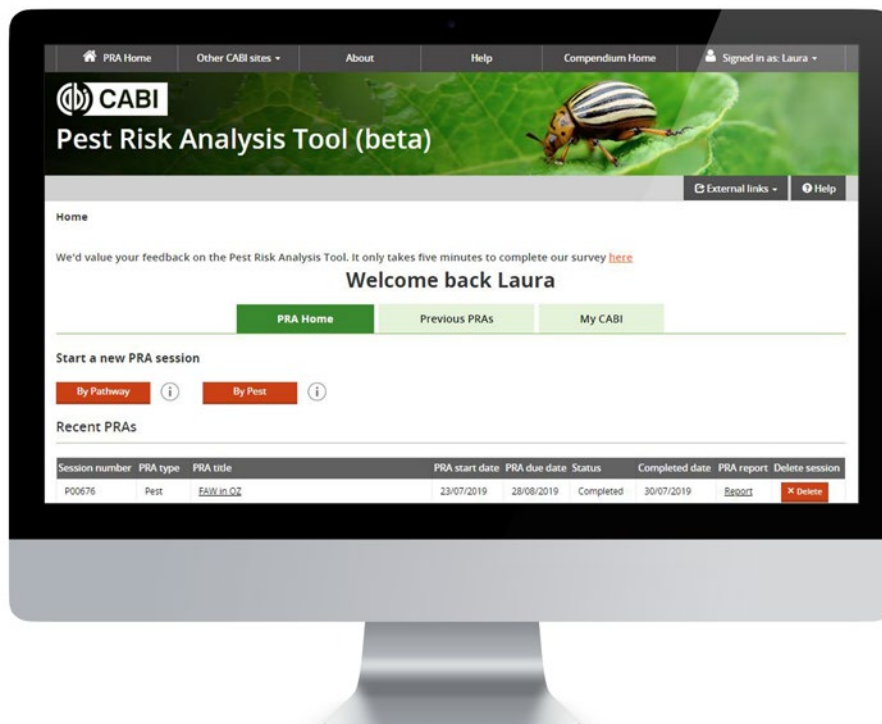
Facteurs à considérer :

- Méthodes de détection et contrôle de qualité
- Système de certification
- Traitements chimiques

5. 5. Quelle est la probabilité de transfert à un hôte approprié

Facteurs à considérer

- Mécanismes de dispersion, y compris les vecteurs appropriés
- Nombres de destinations de la filière
- Proximité des hôtes appropriés
- Époque de l'année
- Utilisation prévue de la filière (par exemple : plantation, transformation ou consommation)
- Risques présentés par les sous-produits et les déchets.



Probabilité d'établissement

1. Quelle est la probabilité de présence d'hôtes appropriés dans la zone ARP ?

Facteurs à considérer

- Abondance et répartition d'hôtes primaires et d'hôtes alternes
- Présence d'hôtes primaires et d'hôtes alternes dans des zones géographiques proches des destinations de la filière
- Présence d'autres plantes qui pourraient constituer des hôtes appropriés

2. Si un vecteur est nécessaire à la dispersion de l'organisme nuisible, quelle est la probabilité qu'il soit déjà présent dans la zone ARP ?

3. Quelle est la probabilité que les conditions climatiques et d'autres facteurs abiotiques permettent à l'organisme de s'établir dans la zone ARP ?

Facteurs à considérer

- Comparez la répartition connue de l'organisme nuisible avec les zones éco climatiques dans la zone ARP
- Si les hôtes sont cultivés en culture protégée
- Caractéristiques du sol pour les maladies et ravageurs du sol

4. Quelle est la probabilité qu'il existent déjà des mesures de lutte pour d'autres organismes nuisibles qui pourraient empêcher l'établissement de l'organisme nuisible en question ?

Facteurs à considérer

- Pratiques culturelles (par exemple irrigation, plantation et méthodes de récolte, etc.)
- Programmes de lutte intégrée

5. Quelle est la probabilité que les ennemis naturels présents localement dans la zone ARP sont inadéquats pour empêcher son établissement ?

6. Quelle est la probabilité que d'autres caractéristiques biologiques de l'organisme nuisible permettront son établissement ?

Facteurs à considérer

- Stratégies de reproduction et méthodes de survie
- Adaptabilité génétique
- Population minimale nécessaire à l'établissement

Probabilité de dissémination après établissement

1. Quel est le taux de dissémination naturelle dans la zone ARP ?

Facteurs à considérer

- Vitesse et distance de dissémination ailleurs dans le monde
- Barrières naturelles dans la zone ARP

2. En cas de transmission par vecteur, quel est la vitesse de dissémination estimée par les vecteurs dans la zone ARP ?

Facteurs à considérer

- Vitesse et distance de dissémination ailleurs dans le monde

3. Quelle est la vitesse de dissémination estimée de l'organisme nuisible par rapport aux filières ou moyens de transport dans la zone ARP ?

4. Quelle est la probabilité que l'organisme nuisible se propage dans une zone d'importance économique supérieure à celle de la zone d'introduction ?

5. Quelle est la probabilité que l'utilisation prévue de la filière augmente le taux de dissémination ?

Facteurs à considérer

- Si l'utilisation prévue est : plantation, transformation ou consommation
- Elimination de déchets et sous-produits
- Nombre et emplacement des destinations de la marchandise

Conséquences potentielles

1. Quel est le niveau de perte économique pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture associée à cet organisme nuisible dans sa répartition géographique actuelle ?

Facteurs à considérer

- Réduction du rendement ou de la qualité des cultures
- Réduction de prix ou de la demande, y compris sur les marchés d'exportation
- Augmentation des coûts de production (y compris les coûts de lutte intégrée)
- Capacité d'agir comme vecteur pour d'autres organismes nuisibles

2. Quel est le niveau de perte économique potentielle pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture dans la zone ARP ?

Facteurs à considérer

- Réduction du rendement ou de la qualité des cultures
- Réduction de prix ou de la demande, y compris sur les marchés d'exportation
- Augmentation des coûts de production (y compris les coûts de lutte intégrée)
- Capacité d'agir comme vecteur pour d'autres organismes nuisibles

3. Quel est le niveau d'impact négatif sur la biodiversité indigène associé à cet organisme nuisible dans sa répartition géographique actuelle ?

Facteurs à considérer

- Menace pour les espèces indigènes, en particulier sur les espèces menacées et clés
- Modifications des processus écologiques et de la structure, de la stabilité ou des processus d'un écosystème
- Hybridation avec les espèces indigènes

4. Quel est le niveau d'impact négatif potentiel de cet organisme nuisible sur la biodiversité indigène dans la zone ARP ?

Facteurs à prendre en compte

- Menace pour les espèces indigènes, en particulier sur les espèces menacées et clés
- Modifications des processus écologiques et de la structure, de la stabilité ou des processus d'un écosystème
- Hybridation avec les espèces indigènes

5. Quel est le niveau d'impact négatif sur les processus écologiques et de la structure, de la stabilité ou des processus d'un écosystème de cet organisme nuisible dans sa répartition géographique actuelle ?

Facteurs à considérer

- Modification physique des habitats
- Changements dans le cycle et la disponibilité des nutriments
- Modifications de successions naturelles
- Changements dans les interactions trophiques et mutualistes

6. Quel est le niveau d'impact négatif potentiel de cet organisme nuisible sur les processus écologiques et de la structure, de la stabilité ou des processus d'un écosystème dans la zone ARP ?

Facteurs à considérer

- Modification physique des habitats
- Changements dans le cycle et la disponibilité des nutriments
- Modifications de successions naturelles
- Changements dans les interactions trophiques et mutualistes

7. Quel est le niveau d'impact social associé avec l'organisme nuisible dans sa répartition géographique actuelle ?

- Chômage
- Effets sur la santé
- Récréation, tourisme, éducation et impacts spirituels
- Esthétique

8. Quel est le niveau d'impact social potentiel de l'organisme nuisible dans la zone ARP ?

- Chômage
- Effets sur la santé
- Récréation, tourisme, éducation et impacts spirituels
- Esthétique

Options de gestion du risque phytosanitaire

Un formulaire de gestion du risque peut être rempli pour chaque organisme nuisible. Le formulaire de gestion du risque contient un ensemble prédéfini de mesures phytosanitaires pouvant être attribuées à l'organisme nuisible.

Les mesures de gestion sont classées sous les rubriques suivantes :

- Sur le lieu de production
- Après la récolte et pendant le transport
- Après l'entrée
- Autre

Sur le lieu de production

Inspections ou analyses

Traitement de la plante cultivée, du champ ou du lieu de production

Culture des plantes dans des conditions spéciales de protection (serres, isolement)

Maintien d'une zone, ou d'un lieu de production exempt de l'organisme nuisible

Cultivars résistants

Récolte des plantes à un certain âge ou à une époque spécifiée de l'année

Production suivant un système de certification

Autres méthodes de gestion

Sur le territoire du pays importateur

Inspections ou analyses en quarantaine après l'entrée

Surveillance, confinement et éradication

Restriction sur l'utilisation finale ou la distribution de la marchandise

Autre

Traitement similaire à un autre organisme déjà évalué

Aucune option de gestion phytosanitaire identifiée pour cet organisme nuisible

Après la récolte et pendant le transport

Inspections ou analyses

Traitements après la récolte

Interdiction de certaines parties de la plante hôte

Conditions spécifiques de préparation de l'envoi (préparation, emballage et stockage)

Traitements et conditions spécifiques pendant le transport

Restrictions sur les périodes d'entrée de la marchandise (pour réduire la disponibilité des hôtes sensibles)

Autres méthodes de gestion

